



3 septembre 2020

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Certains jeunes se préparent pour le retour en classe.
D'autres craignent de perdre leur logement et leurs services en raison de la pandémie.**

Ottawa, Ont. – Nous sommes en septembre, et alors que de nombreux jeunes se préparent à la rentrée scolaire, ceux qui sont dans le système de protection de la jeunesse et qui ont atteint ou approchent l'âge de la majorité s'inquiètent de devoir faire des transitions de vie involontaires au milieu d'une pandémie. Ils ont des raisons de s'inquiéter.

Les jeunes qui sont pris en charge par les services de protection de la jeunesse perdent brusquement le soutien de l'État lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité, indépendamment de leur état de préparation et de leurs besoins émotionnels et financiers. À l'exception du Québec, toutes les provinces et tous les territoires offrent une forme ou une autre de soutien aux jeunes qui quittent les services de protection de la jeunesse. Mais ce soutien varie considérablement d'une région à l'autre du pays, tant en ce qui concerne les services offerts que les personnes admissibles.

Les jeunes qui sont obligés de faire des transitions de vie avant d'être prêts et sans soutien familial sont confrontés à des résultats négatifs, notamment un risque accru de se retrouver sans abri, de vivre dans la pauvreté et de souffrir de problèmes de santé mentale.

Le système actuel est profondément inéquitable. Les jeunes des Premières Nations, Métis, Inuits, Noirs, racisés et LGBTQ2E+, ainsi que les jeunes handicapés sont les plus touchés.

Les parents responsables ne demandent pas à leurs enfants de faire leurs premiers pas vers l'indépendance en période de pandémie, ni ne retirent totalement leur soutien lorsque leur enfant est prêt à faire de grandes transitions dans sa vie.

La plupart des gouvernements ont actuellement mis en place des moratoires temporaires qui permettent à des milliers de jeunes de rester en place et d'accéder à des programmes et des ressources qu'ils auraient autrement perdus.

Mais il n'y a pas de moratoire au Québec, au Nunavut, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard. Et à moins que la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ne prolongent leur moratoire, les jeunes vont se retrouver dans des situations très incertaines et dangereuses cet automne, au milieu d'une deuxième vague prévue de COVID-19.

Le gouvernement fédéral a récemment prolongé son moratoire jusqu'en mars 2021, acceptant de continuer à fournir un soutien essentiel aux jeunes des Premières Nations qui, autrement, ne seraient pas pris en charge pendant la pandémie. C'est une bonne nouvelle, mais beaucoup, beaucoup de jeunes sont encore confrontés à l'incertitude.

Nous avons passé en revue 30 ans de recommandations de jeunes et de défenseurs des jeunes, y compris un rapport récemment publié sur les [soutiens de transition pour prévenir l'itinérance des jeunes quittant les soins hors foyer](#) (en anglais seulement). Une chose est claire: **il est temps de mettre en œuvre une réponse coordonnée à l'échelle du Canada pour soutenir les jeunes qui quittent le système de protection de la jeunesse.**

1. Travailler avec les jeunes dans les réseaux de soins et leurs partenaires nationaux afin de développer des directives politiques et pratiques pour les transitions de placement soutenues hors du système de protection de la jeunesse vers des aides gouvernementales alternatives ou vers la communauté – comme condition de la levée des moratoires.

Pendant la pandémie, les jeunes pris en charge qui ont atteint l'âge de la majorité devraient avoir la possibilité de rester dans leur placement actuel et de recevoir des aides - aucun dossier ne devrait être clos, et aucun service ne devrait être retiré, y compris l'accès aux

travailleurs sociaux et aux aides qui seraient autrement conditionnés par la fréquentation de l'école ou d'un programme de formation. Nous remercions ceux qui ont jusqu'à présent mis en œuvre des moratoires sur les transitions hors du système de protection de la jeunesse et invitons instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait à mettre immédiatement en œuvre cette importante mesure. Les moratoires qui ont déjà été mis en place offrent aux gouvernements la possibilité de revoir les réponses aux transitions de vie des jeunes pris en charge sans mettre en danger d'autres jeunes. Nous sommes prêts à apporter notre aide.

2. Fournir immédiatement des services de santé mentale accessibles gratuitement et maintenir des liens familiaux et culturels pour les jeunes pris en charge ou anciennement pris en charge.

Les jeunes sont particulièrement vulnérables aux déclencheurs du syndrome de stress post-traumatique (SSPT) en raison de leur isolement – les jeunes ont plus que jamais besoin du soutien de leur famille, de leurs relations et de la communauté. Nous demandons aux gouvernements et aux organismes au service des jeunes de poursuivre les rencontres régulières entre les jeunes, les soignants et les travailleurs sociaux; **de protéger et de promouvoir les liens familiaux et culturels**, en particulier pour les jeunes des Premières Nations, Métis et Inuits, et les jeunes Noirs, racisés et LGBTQ2E+ qui sont surreprésentés dans les soins; et de fournir des soutiens gratuits en matière de santé mentale (ex. des services de conseil universels et complets, et l'accès à des psychologues, des psychiatres et des Aînés), à la fois en personne (avec les précautions nécessaires) et par téléphone, chat en ligne et vidéoconférence pour maintenir la continuité des liens.

3. Offrir les aides nécessaires à la survie, sans critères ni conditions d'admissibilité.

Respecter l'intention des moratoires en n'imposant aucune condition ni aucun critère aux jeunes qui choisissent de demeurer en place ou aux jeunes qui quittent le système de protection de la jeunesse malgré les moratoires. Les jeunes qui ont été pris en charge doivent avoir un accès immédiat à un logement et à un soutien financier pour tous les besoins, y compris le loyer, l'épicerie et les médicaments. Les jeunes handicapés devraient avoir accès à des ressources supplémentaires qui répondent à leurs besoins spécifiques. Aucune date limite arbitraire ne devrait être imposée à ces services essentiels, et une approche de discrétion devrait être mise en œuvre pour garantir que les jeunes dont le statut est précaire ne soient pas laissés pour compte.

Les gouvernements devraient permettre à tous les jeunes anciennement pris en charge, à ceux qui quittent ou ont récemment quitté la détention, et à ceux qui se trouvent dans des situations de logement précaires, d'avoir accès à un financement de transition. Les fonds devraient être rendus accessibles aux jeunes qui ont été pris en charge par le système de protection de la jeunesse, quel que soit leur âge et sans procédure de documentation intrusive.

4. Lorsque des jeunes viennent vous voir à la recherche d'un logement et de services, ne les refoulez pas

Le risque de maltraitance lors du placement et de violence conjugale augmente avec les mesures de distanciation physique. Il convient de protéger les jeunes pris en charge et anciennement pris en charge qui recherchent un autre placement et un logement plus sûr. Les organismes de protection de la jeunesse devraient continuer à prendre des nouvelles des jeunes et à entrer en contact avec ceux qui vivent de façon indépendante, en étant prêts à prendre des mesures pour remédier aux situations dangereuses.

Les centres d'hébergement pour jeunes et les fournisseurs de logements devraient bénéficier d'une certaine flexibilité et d'un soutien pour créer des dispositions alternatives afin de garantir que les jeunes puissent rester logés. **Aucun jeune ne devrait se voir refuser un logement.**

Tous les gouvernements devraient immédiatement suspendre les expulsions s'ils ne l'ont pas déjà fait – de nombreux jeunes qui entrent et sortent du système de protection de la jeunesse n'ont peut-être pas de foyer sûr ou adéquat où aller.

Dites à votre représentant élu que tous les jeunes méritent des transitions de vie sûres et soutenues et que vous souhaitez qu'il travaille avec les réseaux de jeunes pris en charge par l'entremise du *National Council of Youth in Care Advocates* et avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour élaborer un cadre de travail pour des transitions pleinement soutenues entre les soins, les aides gouvernementales alternatives ou la communauté, comme condition à la levée des moratoires.

Contact médias:

Pour parler avec les responsables des jeunes dans les réseaux de soins, communiquez avec:

Rachel Gouin, directrice générale, Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada

Rachel@cwlc.ca

613-791-0361 (cell)

À propos des National Council of Youth in Care Advocates

Soucieux de la sécurité et du bien-être des jeunes dans le système de protection de la jeunesse et en dehors de ce dernier, les réseaux de jeunes pris en charge de tout le pays et leurs alliés coordonnent leurs efforts pour obtenir des moratoires sur les transitions des jeunes hors du système de protection de la jeunesse et redéfinir la manière dont les jeunes sont soutenus pour faire des transitions de vie dans la communauté qui soient sûres, saines et épanouissantes.

Dr. Melanie Doucet, Chercheuse principale

Ashley Bach, Conner Lowes, Youth in Care Canada

Cheyenne Ratnam, Ontario Children's Advancement Coalition

Marie Christian, Voices: Manitoba's Youth in Care Network

Susan Russell, Fostering Change – First Call: BC's Child and Youth Advocacy Coalition

Jessica Knutson, Amber Moon, Youth Advisory Committee, Vancouver Aboriginal Child and Family Services Society

Marcelle Partouche, Montreal Youth in Care Alumni Student Association (MYCASA, QC)

Jennifer Dupuis, Centre Amitié, Ressources et Entraide pour la Jeunesse (C.A.R.E Jeunesse, QC)

Alisha Bowie, Adoption Council of Canada

Zo Bourgeois, Partners for Youth (NB)

Richard Rothenburger, Saskatchewan Youth in Care and Custody Network

Dr. Rachel Gouin, Child Welfare League of Canada (Convenor of the Council)

David French, A Way Home Canada

Rachel Michael (experte, NU)

